

L'emploi commercial dans les aires urbaines du grand Sud-Aquitain

Profil des aires urbaines

Profil 1

■ Emploi commercial diversifié

Profil 2

■ Emploi commercial dominé par les grandes surfaces alimentaires

Profil 3

■ Emploi commercial structuré autour des commerces et services de proximité

Profil 4

■ Emploi commercial influencé par les activités touristiques

Source : IGN-BD Topo ; INSEE RP 2015 ; ACOSS 2017 ; Les dossiers FNAU n° 47 - déc. 2020

Commerces et services commerciaux

La nomenclature des activités commerciales a été définie par les agences d'urbanisme. Le champ d'analyse inclut le commerce de détail, le commerce automobile, mais également les services commerciaux comme les banques, les agences immobilières ou la restauration. La sélection s'est appuyée sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) dans sa dernière révision publiée par l'Insee en 2008 ; une centaine de postes a été retenue. Les activités ont été classées selon :

- la dimension commerces/services,
- dix catégories correspondant à la spécificité des biens ou services vendus.

La nomenclature retenue permet de couvrir un large spectre d'activités commerciales et d'identifier les emplois en « magasin ».

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

